

simpliste et béate pour la vie moderne ; il en avait plein la bouche et ne tarissait pas sur la nécessité d'adapter le catholicisme à cette vie moderne si précieuse. Quel enfantillage ! » (*Temps*, 9 juillet 1911).

« Enfants », « simplistes », voilà comment nos superstitieux admirateurs de la science sont appelés par un journal libre penseur de Paris. Malheureusement, ce sont des « simplistes » qui sont prêts à jouer leur âme pour l'amour d'un orgueil stupide.

ANTONIO HUOT, prêtre.

LITURGIE ET DISCIPLINE

SOLENNITÉS TRANSFÉRÉES ET MESSE « PRO POPULO »

Q. D'après une réponse donnée dernièrement à un Curé du diocèse de Rimouski, il est permis à un curé, seul dans sa paroisse, de chanter la grand'messe de la solennité de sa fête patronale et de dire la messe *pro populo* le lundi suivant.

Est-il également permis à un curé, qui est seul dans sa paroisse, de chanter la grand'messe de toutes les solennités renvoyées au dimanche, v. g. celle de la Sainte Famille, de la Purification, des saints Pierre et Paul, de saint Jean-Baptiste et dire la messe *pro populo* le lundi ?

R. Un curé, qui est seul dans sa paroisse, peut célébrer toutes les solennités renvoyées au dimanche et *auxquelles il est tenu*, et dire la messe *pro populo* un autre jour.

Quelles sont les solennités auxquelles un curé est tenu ? Il ne nous appartient pas de régler ce point.

Les Évêques de France ont obtenu de la S. Congrégation des Rites un décret (14 janvier 1914) qui permet « *ut in locis et in ecclesiis ubi permittitur solemnitas externa quorundam Festorum in Dominicis, et una tantum Missa celebratur, hæc esse potest de solemnitate translata, etiamsi sit parochialis et applicanda pro populo.* »

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.